

AVENANT AU PROJET D'ECOLE 2022 – 2023 :

Projet de mise en œuvre des activités pédagogiques complémentaires pour le parcours de réussite ses élèves

(à envoyer à l'IEEN de circonscription)

« Le conseil des maîtres propose l'organisation générale de ces activités pédagogiques complémentaires, qui est arrêtée annuellement par l'IEEN, dans le cadre général du tableau organisant le service des enseignants du premier degré adressé par les directeurs d'école aux IEN. Le projet présenté précise : l'organisation hebdomadaire des activités, leur répartition annuelle, le contenu des activités mises en œuvre. Les dispositions relatives à cette organisation sont présentées chaque année au conseil d'école pour être intégrées dans le projet d'école. » Circulaire n° 2013-017 du 6-2-2013

Ecole : Maternelle F.Dolto Les Herbières

	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi
Plages horaires des APC	16h25-17h15	16h25-17h15		16h25-17h15	

1. Organisation des activités pédagogiques complémentaires

2. Modalités envisagées par l'équipe :

		Modalités :	
		Pour les élèves (Activités envisagées et évolution au cours des périodes ...)	Pour les enseignants (enseignant seul, co-intervention, enseignant d'une autre classe ...)
Cycle 1	<p>Activités envisagées : travail autour du langage</p> <p>Evaluations et outils de repérage utilisés : Evaluations diagnostiques de début d'année Repérages quotidiens des difficultés des élèves</p> <p>Rôle du RASED : Bilan lors du conseil de cycle de la première période</p> <p>Communication aux familles de la prise en charge des élèves : Rencontre avec les parents lors des réunions de classe. Distribution d'une fiche d'autorisation précisant les modalités de la prise en charge.</p>	<p>A définir selon les enfants pris en charge</p>	
Cycle 2			
Cycle 3			

Validation du projet APC : organisation arrêtée par l'IEN de circonscription pour l'année 2022-2023
(Volet qui sera renvoyé à l'école pour retour au conseil d'école du premier trimestre)

Ecole : Maternelle F. Doito

VALIDE	Remarque(s) éventuelle(s) de l'IEN :
NON VALIDE	
Date :	Signature de l'IEN :

Avis du Conseil d'Ecole du 8 novembre 2022

Favorable

Signature du directeur :

[Signature]
24, Rue St Blaise
44300 LES HAUTS
19.1.
01.41.16.14.70
Ecole Maternelle F. Doito
Circulaire de l'enseignement
public